

N° 484 • avril 2006

En 2001 et 2002, compte tenu du Mécanisme d'Incitation à la Cessation d'Activité (MICA), l'âge moyen de cessation d'activité des médecins a été de 65,1 ans, les médecins libéraux connaissant davantage de départs à la fois plus précoces mais aussi plus tardifs que les médecins salariés. Les femmes ainsi que les généralistes ont cessé leur activité plus jeunes, à respectivement 64,2 ans et 64,3 ans. Avec la disparition du MICA, l'âge moyen de cessation d'activité des médecins passe à 65,5 ans, soit une augmentation de 5 mois en moyenne. Cet allongement vaut notamment pour les femmes et pour les généralistes, dont les âges moyens de cessation d'activité passent tous deux à 64,8 ans, se rapprochant ainsi de celui de l'ensemble des médecins.

Les cessations d'activité des médecins

En 2004, dans le cadre de la réactualisation de ses projections de démographie médicale, la Drees a procédé à une réactualisation des taux de cessation d'activité des médecins âgés de plus de 45 ans, en mettant en regard les données issues de l'Ordre des Médecins et de la CARMF¹ (encadré 1).

Cette étude présente les résultats de ces travaux, en analysant l'âge de cessation d'activité des médecins observé sur la période 2001-2002 et estimé compte tenu de la fin du Mécanisme d'Incitation à la Cessation d'Activité (MICA) (encadré 2).

Un âge moyen de cessation d'activité qui était avec le MICA de 65,1 ans, avec des arrêts à la fois plus précoces et plus tardifs chez les médecins libéraux

En 2001 et 2002, l'âge moyen² de cessation d'activité des médecins de plus de 45 ans était de 65,1 ans, et l'âge le plus répandu de 65 ans : 20 % des médecins ont en effet cessé leur activité à cet âge. Les médecins salariés hospitaliers sont partis le

Anne BILLAUT

Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement
Ministère de la Santé et des solidarités
Drees

1. Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France, à laquelle cotisent obligatoirement les médecins libéraux.

2. Cet âge est calculé en appliquant à une cohorte fictive de médecins de 45 ans les taux de cessation d'activité calculés par la méthode des encore actifs. Il correspond donc à un âge moyen de départ définitif en régime permanent dans lequel les taux de cessation d'activité par âge seraient ceux actuellement observés. En ce qui concerne les sorties du tableau de l'Ordre des médecins, l'âge moyen était de 65,4 ans en 2001, 63,8 ans en 2002 et 59 ans en 2003 du fait d'un nombre plus élevé de médecins demandant à bénéficier du MICA avant sa disparition.

Le calcul des taux de cessation d'activité

Méthodologie

La comparaison, d'une année sur l'autre, des effectifs par âge de médecins encore actifs permet, par différence, d'étudier les cessations d'activité¹. Les taux ainsi calculés correspondent au solde des entrées et sorties observées par âge et peuvent être interprétés pour l'ensemble des médecins comme des taux « nets » de cessation d'activité médicale. Ils tiennent également compte des cessations d'activité temporaires (et des reprises d'activité correspondantes). Les taux par secteur d'exercice – libéral, salariat hospitalier et salariat non hospitalier – doivent, eux, être compris comme des taux de sortie du mode d'exercice considéré, soit pour une cessation d'activité médicale, soit pour un changement de mode d'exercice². Toutefois, on peut supposer que ces derniers restent peu fréquents en particulier après 45 ans. Dans cette étude, les cessations d'activité sont donc prises en compte au-delà de cet âge.

Le choix des sources

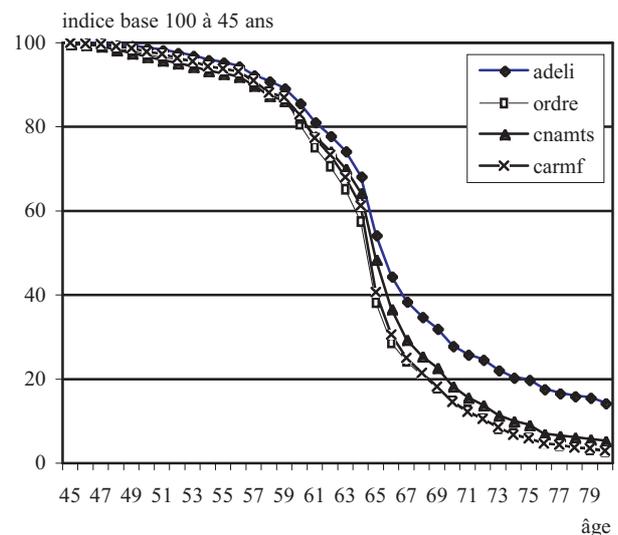
Quatre sources de données sont disponibles sur les effectifs des médecins libéraux : le répertoire ADELI, le fichier national de l'Ordre des médecins³, le fichier SNIR⁴ de la CNAMTS⁵ et le fichier des cotisants de la CARMF. Dans le cadre du calcul de leurs taux de cessation d'activité par âge, la Drees a réalisé des travaux de comparaison des taux obtenus à partir de ces sources. La comparaison s'est faite à champ constant⁶.

Les taux sont ainsi calculés par comparaison des effectifs par âge entre le 1er janvier 2002 et le 1er janvier 2003 selon la méthode des « encore actifs ». Ils ont permis d'évaluer les effectifs théoriques de médecins restants en activité par âge (cf. graphique).

Les données du répertoire ADELI donnent des taux de sortie trop faibles (14 restants en activité à 80 ans pour 100 actifs à 45 ans), liés au défaut de déclaration de cessation d'activité dans ce répertoire.

Les taux de cessation d'activité calculés à partir des données du CNOM et de la CARMF sont très proches. Pour cette raison et par souci de cohérence avec les données sur les salariés, les données de l'ordre ont finalement été retenues pour le calcul des taux de cessation d'activité des médecins libéraux.

médecins libéraux restant en activité médicale libérale par âge en 2002, selon les sources disponibles



Source : ADELI, CNOM, CNAMTS et CARMF - exploitation Drees.

1. Méthode dite des « encore actifs ».

2. Exemple de calcul du taux de sortie à 51 ans : au 1er janvier 2001, on compte 1 000 médecins hospitaliers de 50 ans. Parmi eux au cours de l'année 2001, 900 continuent leur activité hospitalière, 90 cessent toute activité médicale au moins temporairement, 8 ouvrent un cabinet libéral et cessent leur activité hospitalière, 2 cessent toutes activités médicales mais prennent une autre activité professionnelle. Par ailleurs, 10 médecins de 50 ans au 1er janvier 2001 inactifs ou ayant un autre mode d'exercice reprennent une activité hospitalière en 2001. Au 1er janvier 2002, le fichier de l'Ordre compte alors 910 médecins hospitaliers de 51 ans, le taux de cessation d'activité à l'âge de 51 ans pour les médecins hospitaliers est alors de 9% = $(1-910/1000)*100$.

3. Ces deux premières sources recensent également les médecins salariés contrairement aux deux autres.

4. Système National Inter régimes. Le fichier du SNIR s'appuie sur la perception d'honoraires des médecins.

5. Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

6. Compte tenu des différences de champ existant entre ces sources, plusieurs corrections ont été réalisées afin d'harmoniser les données. Celles-ci ont porté notamment sur la prise en compte des remplaçants, des non conventionnés et des médecins biologistes, le classement des praticiens hospitaliers à temps plein exerçant une activité libérale à l'hôpital en secteur libéral et le retrait des bénéficiaires du MICA (cf. Serge DARRINE, « Les médecins libéraux et salariés en activité en France au 1er janvier 2003 : comparaison de plusieurs sources de données », Rapport annuel de l'ONDPS-Tome1-2004).

plus tard, à 65,3 ans³ en moyenne, contre 64,8 ans pour les libéraux et 64,3 ans pour les autres salariés (tableau 1).

Entre 45 et 59 ans, les cessations d'activité des médecins ont été relativement peu nombreuses. Elles ont concerné en 2001-2002 moins de 9 % d'une génération. Les libéraux cependant se distinguent par des cessations d'activité plus précoces qui commencent à apparaître avant 50 ans contre 56 ans pour les médecins salariés non hospitaliers et 57 ans pour les hospitaliers. Sur la période considérée, les départs des libéraux avant 59 ans ont en outre été conjoncturellement plus nombreux en

raison du MICA qui leur a permis de partir en préretraite à partir de 57 ans. 15 % d'entre eux n'exerçaient ainsi plus leur activité à 59 ans contre 2 % des hospitaliers et 4 % des salariés non hospitaliers (graphique 1). À partir de 59 ans, les cessations d'activité deviennent plus importantes en particulier pour les médecins salariés non hospitaliers. Ces derniers, aux deux tiers féminins, ont été plus nombreux que les autres à cesser leur activité avant 65 ans. C'est toutefois à partir de 65 ans que l'ensemble des médecins, et notamment les hospitaliers, ont cessé en majorité leur activité. Un cinquième des médecins a cessé en effet son acti-

tivité à 65 ans, 39 % d'entre eux continuant toutefois à exercer au-delà, ce qui est le cas respectivement de 28 et 43 % des médecins hospitaliers, de 18 et 39 % des libéraux et de 20 et 24 % des salariés non hospitaliers.

Au-delà de 65 ans, le nombre de cessations d'activité diminuent progressivement avec l'âge. À 66 ans, elles ont concerné 12 % des médecins, soit près d'un tiers de ceux qui étaient

3. En règle générale, dans la fonction publique, l'âge limite supérieur d'activité est fixé à 65 ans. Cependant certaines catégories d'agents peuvent bénéficier de limites d'âge particulières. C'est le cas des médecins hospitaliers qui peuvent bénéficier d'un recul de cet âge pour charge de famille.

encore actifs à 65 ans. Les hospitaliers se distinguent par des départs nombreux entre 66 et 68 ans, âges auxquels un tiers d'entre eux ont cessé leur activité contre 19 % des libéraux et 15 % des salariés non hospitaliers. En revanche, seuls 3 % des médecins hospitaliers ont prolongé leur activité après 70 ans contre 11 % des libéraux et 7 % des autres salariés.

Les femmes et les généralistes cessaient leur activité plus jeunes, grâce à l'utilisation du MICA

Quel que soit leur mode d'exercice, les femmes cessent leur activité plus tôt que les hommes (graphique 2), en particulier avant 65 ans. Entre 59 et 64 ans elles sont ainsi parties en moyenne 2 ans environ avant les hommes notamment dans les activités salariées, probablement en raison de la bonification de cotisations dont bénéficient les salariés

4. Les médecins libéraux femmes n'ont jamais bénéficié de bonification d'un an à la naissance d'un enfant. Jusqu'au 1^{er} janvier 2004 elles bénéficiaient d'un trimestre de dispense de cotisation au titre du Régime de Base avec acquisition des droits, depuis, elles bénéficient de 100 points supplémentaires en Régime de Base au titre du trimestre civil au cours duquel survient l'accouchement.

E•2

À partir de 2003, la fin du Mécanisme d'Incitation à la Cessation d'Activité (MICA) induit des départs plus tardifs des médecins libéraux

Le MICA était un régime de préretraite destiné aux médecins libéraux conventionnés. Ce régime, créé en 1988, avait pour objectif de réduire l'offre de soins ambulatoires et de contribuer à maîtriser les dépenses. Il était géré par la CARMF pour le compte de la CNAMTS et consistait dans l'octroi d'une allocation de remplacement de revenu aux médecins libéraux conventionnés cessant leur activité entre 57 et 65 ans. Sauf demande de retraite anticipée (peu fréquente, de l'ordre de 1 à 2 par an), les médecins adhérents au MICA prenaient automatiquement leur retraite le trimestre suivant leur 65^e anniversaire. En moyenne, sur la période 2000-2002, 3 600 médecins ont bénéficié du MICA chaque année. C'est donc un quart des médecins libéraux non retraités¹ âgés de 57 à 65 ans qui ont bénéficié de ce régime de préretraite.

Le MICA a été en vigueur jusqu'au 1^{er} octobre 2003, quelques dérogations ont toutefois été accordées jusqu'en décembre 2004. À compter de cette date, les entrées dans le MICA n'ont plus été possibles. Dans cette étude, la méthodologie de calcul des taux de cessation d'activité est appliquée dans un premier temps aux effectifs des médecins inscrits au tableau de l'Ordre au 1^{er} janvier 2001, 2002 et 2003 pour décrire les comportements observés à ces dates. Puis elle est appliquée à ces mêmes effectifs en neutralisant les départs anticipés des bénéficiaires du MICA, afin d'estimer les nouveaux comportements de cessations d'activité des libéraux, induits par la fin des possibilités d'adhésion au MICA.

1. Les médecins non retraités sont ceux en activité ou qui bénéficient du MICA.

ayant élevé des enfants⁴. Tous modes d'exercice confondus, leur âge moyen de cessation d'activité a été ainsi de 64,2 ans contre 65,5 ans pour les hommes. Seules 63 % des médecins femmes poursuivaient ainsi leur activité à 62 ans et 47 % après 64 ans contre respectivement 77 et 64 % des hommes.

Avec un âge moyen de cessation d'activité de 64,3 ans contre 65,7 ans pour les spécialistes, les généralistes ont également été plus nombreux que ces derniers à s'arrêter avant 65 ans. Seulement 53 % d'entre eux exerçaient

ainsi encore à l'âge de 64 ans contre 64 % des spécialistes (graphique 3). Ces résultats sont en partie liés aux différences de modes d'exercice, 51 % des spécialistes exerçant en libéral pendant la période considérée contre 69 % des généralistes. Ces derniers ont donc été plus nombreux à pouvoir bénéficier du régime MICA. Le genre n'influe par contre pas sur ces différences de comportement, les femmes étant à peu près aussi nombreuses parmi les généralistes (35 %) qu'au sein des spécialistes (36 %).

T•01 âge moyen de cessation d'activité (âge atteint l'année de cessation d'activité)

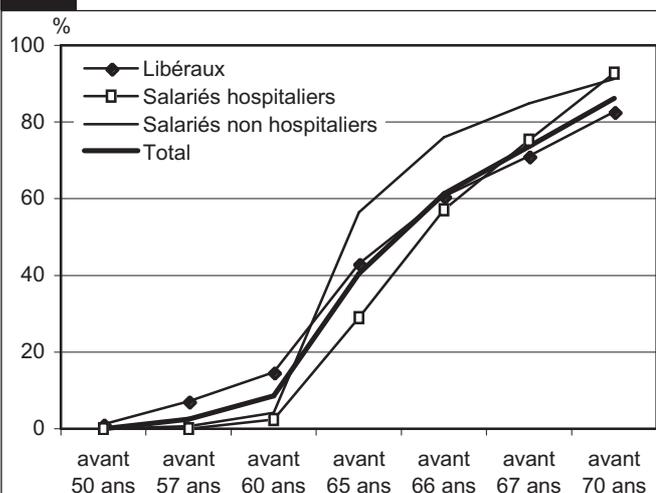
	Âge moyen de cessation d'activité des médecins de plus de 45 ans	
	observé avec le MICA	estimé sans le MICA
Libéraux	64,8	65,2
Salariés hospitaliers	65,3	65,3
Salariés non hospitaliers	64,3	64,3
Hommes	65,5	65,7
Femmes	64,2	64,8
Généralistes	64,3	64,8
Spécialistes	65,7	65,9
Total	65,1	65,5

Lecture : Compte tenu du MICA, les médecins ont cessé en moyenne leur activité à 65,1 ans (âge atteint au cours de l'année).

Note : ces âges moyens sont calculés par simulation pour une génération fictive de médecins à laquelle sont appliqués les taux de cessation d'activité estimés par âge. Ils ne correspondent pas nécessairement aux âges de cessation d'activité moyens observés, qui dépendent notamment des tailles respectives des différentes générations de médecins.

Source : CNOM, CARMF - exploitation Drees.

G•01 pourcentage de cessation d'activité des médecins par âge et selon le mode d'exercice, avec MICA



Lecture : Compte tenu du MICA, le pourcentage d'une génération de médecins salariés hospitaliers cessant leur activité avant l'année de leurs 65 ans s'élève à 30%.

Source : CNOM - exploitation Drees.

Suite à la disparition du MICA, l'âge moyen de cessation d'activité des médecins passe à 65,5 ans

Les possibilités d'adhésion au MICA ayant pris fin, à quelques exceptions près, à la fin 2003, les comportements de cessation d'activité des médecins libéraux décrits ci-dessus commencent donc à évoluer⁵. En supposant que les médecins ayant bénéficié du MICA partent, à défaut, au même âge que l'ensemble des médecins, il est à cet égard possible d'estimer des taux de cessation d'activité par âge corrigés de cet effet.

L'âge moyen de cessation des médecins libéraux s'élève alors à 65,2 ans avec, du fait de la fin du MICA, un allongement moyen de l'activité médicale libérale de 5 mois. Les taux de cessation d'activité des médecins libéraux âgés de 57 à 65 ans sont ainsi inférieurs à ceux des hospitaliers d'âge identique. Cependant, compte tenu des cessations d'activité observées avant 57 ans, la part des médecins libéraux restant en activité ne devient supérieure à celle des médecins hospitaliers qu'à partir de 63 ans, âge auquel 81 % des libéraux sont potentiellement encore en activité contre 77 % des hospitaliers et 56 % des autres médecins salariés (graphique 4).

Au total, compte tenu du nombre de médecins libéraux, l'âge moyen de cessation d'activité des médecins peut être estimé à 65,5 ans, seuls 26 % d'entre eux cessant, sans le MICA, leur activité avant l'âge de 65 ans.

Un âge moyen de départ porté à 64,8 ans pour les femmes et les généralistes

4 Cet allongement de la période d'activité apparaît plus important pour les généralistes et les femmes que pour les spécialistes et les hommes.

Avec seulement 30 % de cessation d'activité avant 65 ans, les généralistes cessent en effet leur activité à 64,8 ans en moyenne contre 65,9 ans pour les spécialistes. La suppression du MICA conduit en effet les premiers à prolonger leur activité médicale de 6 mois contre 3 mois et demi pour les spécialistes (77 % étant encore actifs à 64 ans).

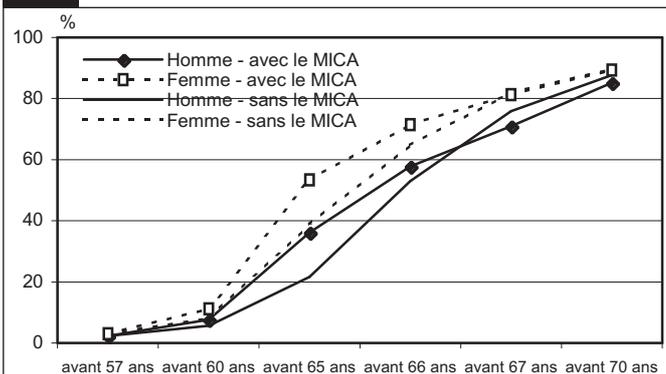
L'âge moyen de cessation d'activité des femmes passe, quant à lui, à 64,8 ans contre 65,7 ans pour les hommes contre respectivement 64,2 ans et 65,5 ans avec le MICA. 39 % des médecins femmes arrêtent alors leur activité avant 65 ans contre seulement 22 % de leurs confrères masculins.

Toutefois, il faut noter que les évolutions de l'âge moyen de cessation d'activité décrites ci-dessus s'entendent à caractéristiques données du corps médical et ne tiennent donc pas compte de la déformation à venir de sa structure. Or la part des femmes et celle des salariés vont avoir tendance à augmenter⁶, ce qui est susceptible d'influer sur l'âge moyen de cessation d'activité avec, pour la seule féminisation, une inflexion à la baisse qui pourrait atteindre environ 2 mois.

5. De même les dispositions de la loi portant sur la réforme des retraites influenceront probablement l'âge de cessation d'activité.

6. Selon les résultats du scénario central des projections de médecins réalisées en 2004 par la Drees, la part des femmes passerait de 37% en 2002 à 52% en 2025 et la part des salariés augmenterait de 40% à 44% sur la même période.

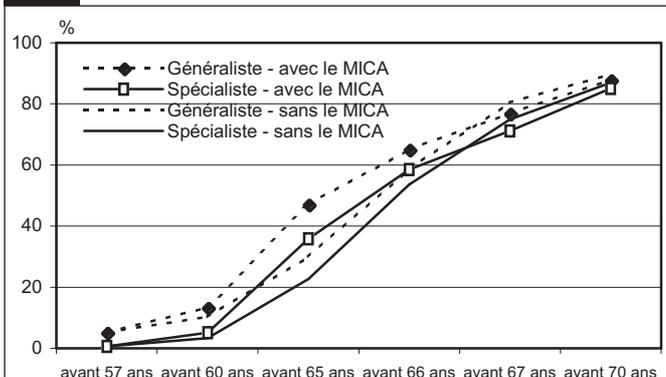
G 02 % de cessations d'activité des médecins par âge et selon le genre, avec et sans le MICA



Lecture : sans le MICA, le pourcentage d'une génération de médecins femmes cessant leur activité avant l'année de leurs 65 ans s'élève à 39 % (contre 53 % avec le MICA).

Source : CNOM, CARMF - exploitation Drees.

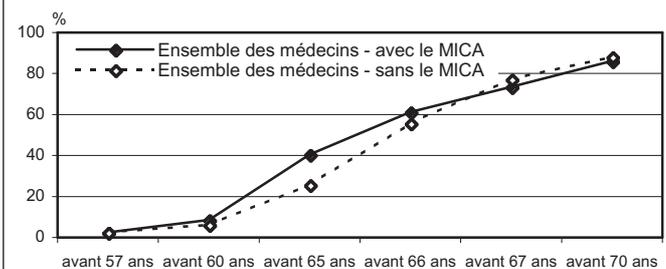
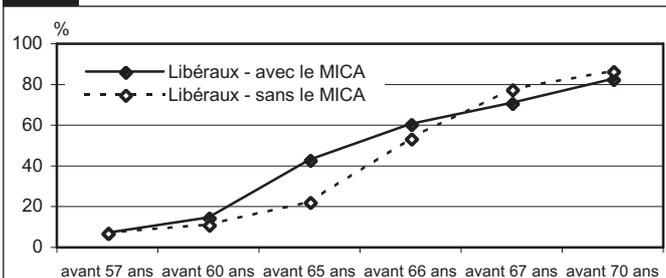
G 03 % de cessations d'activité des médecins par âge et selon le genre, avec et sans le MICA



Lecture : Sans le MICA, le pourcentage d'une génération de médecins généralistes cessant leur activité avant l'année de leurs 65 ans est de 30 % (contre 47 % avec le MICA).

Source : CNOM, CARMF - exploitation Drees.

G 04 % de cessations d'activité des médecins par âge, avec et sans le MICA



Lecture : sans le MICA, le pourcentage d'une génération de médecins, tous modes d'exercice confondus, cessant leur activité avant l'année de leurs 65 ans est de 26 % (contre 40 % avec le MICA).

Source : CNOM, CARMF - exploitation Drees.